MONAT GLOBAL LEADER SUMMIT

FAQ DESTINÉE AUX PARTENAIRES DE MARCHÉ EN FRANCE, EN BELGIQUE ET EN SUISSE.

Cette FAQ est susceptible d'être modifiée

1er octobre 2026

MONAT®

Q : QUI PEUT SE QUALIFIER POUR LE MONAT GLOBAL LEADER SUMMIT 2027 ?
R : Tous les partenaires ayant atteint un rang de carrière MM, MMM, AED, ED ou SED au 1er octobre 2026, ainsi que les partenaires de marché qui atteignent le rang MM ou un rang supérieur avant le 31 mars 2027, peuvent se qualifier.

Q : QUELLES SONT LES DATES DU MONAT GLOBAL LEADER SUMMIT 2027 ?
R : Les dates dépendent du rang avec lequel vous vous qualifiez :

- Directeurs qualifiés : 11 au 15 mai 2027
- MM et MMM qualifiés : 12 au 15 mai 2027

Les Directeurs qualifiés bénéficient d'une journée supplémentaire au MONAT Global Leader Summit, d'une chambre de catégorie supérieure et d'un accès à une réception cocktail spéciale.

Q : QUELLE EST LA PÉRIODE DE QUALIFICATION ?
R : La période de qualification s'étend du 1er octobre 2026 au 31 mars 2027.

Q : COMMENT PUIS-JE ME QUALIFIER ?
R : Il existe trois parcours de qualification :

1. Promotion à un nouveau rang : atteignez pour la toute première fois un nouveau rang de carrière MM ou supérieur pendant la période de qualification.
2. Parcours de régularité : commencez la période de qualification avec un rang de carrière MM ou supérieur et atteignez régulièrement le rang payé requis pendant la période de qualification, conformément au tableau ci-dessous.
3. Parcours de développement : destiné aux partenaires qui développent ou reconstruisent leur équipe et qui n'atteignent pas régulièrement les rangs requis pour le Parcours de régularité.

Consultez le tableau ci-dessous pour connaître les critères de qualification propres à chaque parcours.

PARCOURS DE PROMOTION À UN NOUVEAU RANG	
NOUVEAUX MM, MMM ET NOUVEAUX DIRECTEURS	• Atteindre pour la première fois le rang MM, MMM, Directeur ou un nouveau rang de Directeur pendant la période de qualification • Parrainer personnellement 1 nouveau MMB pendant la période de qualification • Atteindre le rang payé en tant qu'AMM+ au cours du dernier mois
PARCOURS DE RÉGULARITÉ	
SELON LE RANG DE CARRIÈRE AU 1ER OCTOBRE 2026	
Rang de carrière MM (et rang de carrière MMM ou Directeurs qui descendent au rang MM pendant la période de qualification)	• Atteindre le rang payé en tant que MM+ pendant au moins 4 des 6 mois de qualification • Parrainer personnellement 1 nouveau MMB pendant la période de qualification • Atteindre le rang payé en tant qu'AMM+ au cours du dernier mois
Rang de carrière MMM (et Directeurs qui descendent au rang MMM pendant la période de qualification)	• Atteindre le rang payé en tant que MMM+ pendant au moins 4 des 6 mois de qualification • Parrainer personnellement 1 nouveau MMB pendant la période de qualification • Atteindre le rang payé en tant qu'AMM+ au cours du dernier mois
Rang de carrière Directeur	• Atteindre le rang payé en tant qu'AED+ pendant au moins 4 des 6 mois de qualification • Parrainer personnellement 1 nouveau MMB pendant la période de qualification • Atteindre le rang payé en tant qu'AMM+ au cours du dernier mois

CRITÈRES DE RÉATTEINTE DU RANG DANS LE PARCOURS DE RÉGULARITÉ

Pour les partenaires ayant un rang de carrière AMM ou inférieur et ceux ayant un rang de carrière MM+ qui descendent au rang AMM ou inférieur pendant la période de qualification. Les critères varient selon le mois au cours duquel vous réatteignez le rang MM+.

RÉATTEINTE DU RANG MM+ EN OCTOBRE	• Atteindre le rang payé en tant que MM+ pendant au moins 4 des 6 mois de qualification (octobre à mars) • Parrainer personnellement 1 nouveau MMB pendant la période de qualification • Atteindre le rang payé en tant qu'AMM+ au cours du dernier mois
RÉATTEINTE DU RANG MM+ EN NOVEMBRE	• Atteindre le rang payé en tant que MM+ pendant au moins 4 des 5 mois de qualification restants (novembre à mars) • Parrainer personnellement 1 nouveau MMB pendant la période de qualification • Atteindre le rang payé en tant qu'AMM+ au cours du dernier mois
RÉATTEINTE DU RANG MM+ EN DÉCEMBRE	• Atteindre le rang payé en tant que MM+ pendant au moins 3 des 4 mois de qualification restants (décembre à mars) • Parrainer personnellement 1 nouveau MMB pendant la période de qualification • Atteindre le rang payé en tant qu'AMM+ au cours du dernier mois
RÉATTEINTE DU RANG MM+ EN JANVIER	• Atteindre le rang payé en tant que MM+ pendant au moins 2 des 3 mois de qualification restants (janvier à mars) • Parrainer personnellement 1 nouveau MMB pendant la période de qualification • Atteindre le rang payé en tant qu'AMM+ au cours du dernier mois
RÉATTEINTE DU RANG MM+ EN FÉVRIER	• Atteindre le rang payé en tant que MM+ pendant au moins 1 des 2 mois de qualification restants (février à mars) • Parrainer personnellement 1 nouveau MMB pendant la période de qualification • Atteindre le rang payé en tant qu'AMM+ au cours du dernier mois
RÉATTEINTE DU RANG MM+ EN MARS	• Atteindre le rang payé en tant que MM+ au cours du dernier mois de qualification (mars) • Parrainer personnellement 1 nouveau MMB pendant la période de qualification

PARCOURS DE DÉVELOPPEMENT

SELON LE RANG DE CARRIÈRE AU 1ER OCTOBRE 2026

Rang de carrière MM ou inférieur (et rang de carrière MMM ou Directeurs qui descendent au rang MM ou inférieur pendant la période de qualification)	• Terminer le Pouvoir du 2 mois complet pendant au moins 2 mois • Parrainer personnellement 2 nouveaux MMB pendant la période de qualification • Atteindre le rang payé en tant que MM+ pendant au moins 1 mois • Atteindre le rang payé en tant qu'AMM+ au cours du dernier mois
Rang de carrière MMM+ (et Directeurs qui descendent au rang MMM pendant la période de qualification)	• Terminer le Pouvoir du 2 mois complet pendant au moins 2 mois • Parrainer personnellement 2 nouveaux MMB pendant la période de qualification • Atteindre le rang payé en tant que MMM+ pendant au moins 1 mois • Atteindre le rang payé en tant qu'AMM+ au cours du dernier mois

Q : SUIS-JE LIMITÉ À UN SEUL PARCOURS DE QUALIFICATION ?
R : Non. Vous n'êtes pas limité à un seul parcours. À la fin de la période de qualification, vous serez qualifié si vous remplissez toutes les conditions de l'un des parcours auxquels vous êtes admissible.

Q : QU'ENTEND-ON PAR NOUVEAU MM ?
R : Un nouveau MM est défini comme suit :
- Tout partenaire de marché qui atteint pour la première fois le rang de carrière MM entre le 1er octobre 2026 et le 31 mars 2027.

Q : QU'ENTEND-ON PAR NOUVEAU MMM ?
R : Un nouveau MMM est défini comme suit :
- Tout partenaire de marché qui atteint pour la première fois le rang de carrière MMM entre le 1er octobre 2026 et le 31 mars 2027.

Q : QU'ENTEND-ON PAR NOUVEAU DIRECTEUR ?
R : Un nouveau Directeur est défini comme suit :
- Tout partenaire de marché qui atteint, entre le 1er octobre 2026 et le 31 mars 2027, un rang de carrière AED ou supérieur qu'il n'avait encore jamais atteint.

Q : QU'ENTEND-ON PAR NOUVEAU MMB PARRAINÉ PERSONNELLEMENT ?
R : Un nouveau MMB parrainé personnellement est défini comme suit :
- Tout partenaire de marché que vous avez personnellement parrainé, également appelé PM de niveau 1, et qui atteint pour la première fois le rang MMB entre le 1er octobre 2026 et le 31 mars 2027.

Q : SI J'AVAIS UN RANG DE CARRIÈRE AED OU SUPÉRIEUR AU 1ER OCTOBRE 2026 ET QUE JE PERDS MON RANG DE CARRIÈRE PENDANT LA PÉRIODE DE QUALIFICATION, PUIS-JE ME QUALIFIER POUR LE MONAT GLOBAL LEADER SUMMIT 2027 ?
R : Oui. Si votre rang de carrière baisse pendant la période de qualification, votre nouveau rang de carrière détermine les critères du parcours que vous devez remplir :

- Si vous descendez au rang MMM : vous pouvez vous qualifier par le Parcours de régularité pour le rang de carrière MMM ou par le Parcours de développement pour le rang de carrière MMM+.
- Si vous descendez au rang MM : vous pouvez vous qualifier par le Parcours de régularité pour le rang de carrière MM ou par le Parcours de développement pour le rang de carrière MM ou inférieur.
- Si vous descendez au rang AMM ou inférieur : vous pouvez vous qualifier par le Parcours de régularité avec réatteinte du rang MM+ ou par le Parcours de développement pour le rang de carrière MM ou inférieur.

Dans le Parcours de régularité, les mois au cours desquels le rang payé requis est atteint sont comptabilisés dès le début de la période de qualification, y compris ceux précédant votre baisse de rang. Par exemple, si vous descendez au rang MMM en décembre et avez atteint le rang payé en tant que MMM en octobre et en novembre, ces deux mois sont pris en compte dans les quatre mois de régularité requis.

Vous devez également remplir toutes les autres conditions de qualification.

Q : SI J'AVAIS LE RANG DE CARRIÈRE MMM AU 1ER OCTOBRE 2026 ET QUE JE PERDS MON RANG DE CARRIÈRE PENDANT LA PÉRIODE DE QUALIFICATION, PUIS-JE ME QUALIFIER POUR LE MONAT GLOBAL LEADER SUMMIT 2027 ?
R : Oui. Si votre rang de carrière baisse pendant la période de qualification, votre nouveau rang de carrière détermine les critères du parcours applicables :

- Si vous descendez au rang MM : vous pouvez vous qualifier par le Parcours de régularité pour le rang de carrière MM ou par le Parcours de développement pour le rang de carrière MM ou inférieur.
- Si vous descendez au rang AMM ou inférieur : vous pouvez vous qualifier par le Parcours de régularité avec réatteinte du rang MM+ ou par le Parcours de développement pour le rang de carrière MM ou inférieur.

Dans le Parcours de régularité pour le rang de carrière MM, les mois au cours desquels le rang payé en tant que MM+ est atteint sont comptabilisés dès le début de la période de qualification, y compris ceux précédant votre baisse de rang. Par exemple, si vous descendez au rang MM en décembre et avez atteint le rang payé en tant que MM en octobre et en novembre, ces deux mois sont pris en compte dans les quatre mois de régularité requis.

Dans le Parcours de régularité avec réatteinte du rang MM+, les mois de qualification sont comptabilisés à partir du mois où vous réatteignez le rang MM ou supérieur. Le nombre de mois requis dépend de la date à laquelle vous réatteignez ce rang, comme indiqué dans le tableau de qualification ci-dessus.

Vous devez également remplir toutes les autres conditions de qualification.

Q : SI JE COMMENCE LA PÉRIODE DE QUALIFICATION AVEC UN RANG DE CARRIÈRE AMM OU INFÉRIEUR, OU SI JE DESCENDS AU RANG AMM OU INFÉRIEUR, PUIS-JE ME QUALIFIER GRÂCE AUX CRITÈRES DE RÉATTEINTE DU RANG ?
R : Oui, si vous aviez auparavant atteint un rang de carrière MM ou supérieur et que vous réatteignez le rang MM ou supérieur pendant la période de qualification. Le nombre de mois requis avec un rang payé en tant que MM+ dépend du mois où vous réatteignez ce rang, comme indiqué dans le tableau de qualification ci-dessus. Pour ces critères, les mois de qualification sont comptabilisés à partir du mois de réatteinte du rang. Si vous atteignez pour la première fois un NOUVEAU rang de carrière pendant la période de qualification, vous pouvez vous qualifier par le Parcours de promotion à un nouveau rang.

Vous devez également remplir toutes les autres conditions de qualification.

Si vous commencez la période de qualification avec un rang de carrière MMM ou Directeur et descendez au rang MM, les critères de réatteinte du rang ne s'appliquent pas. Vous devez remplir les critères du Parcours de régularité pour le rang de carrière MM ou du Parcours de développement pour le rang de carrière MM ou inférieur.

Q : SI JE COMMENCE LA PÉRIODE DE QUALIFICATION AVEC UN RANG DE CARRIÈRE MMM OU INFÉRIEUR ET QUE JE RÉATTEINS UN RANG DE CARRIÈRE SUPÉRIEUR DÉJÀ ATTEINT PAR LE PASSÉ, DOIS-JE ATTEINDRE CE RANG PAYÉ SUPÉRIEUR PENDANT LES MOIS REQUIS RESTANTS ?
R : Non. Le fait de revenir à un rang de carrière supérieur déjà atteint ne relève pas le rang payé minimum requis pour le Parcours de régularité ou de développement applicable. Il vous suffit d'atteindre le rang payé minimum prévu par ce parcours pendant le nombre de mois requis.

Par exemple, si vous commencez avec un rang de carrière MM et réatteignez un rang de carrière MMM déjà atteint, vous pouvez toujours satisfaire au critère de rang du Parcours de régularité MM en atteignant le rang payé en tant que MM ou supérieur pendant au moins quatre des six mois de qualification.

Si vous atteignez pour la première fois pendant la période de qualification un rang de carrière supérieur que vous n'aviez jamais atteint auparavant, vous relevez du Parcours de promotion à un nouveau rang.

Vous devez également remplir toutes les autres conditions du parcours applicable.

Q : COMMENT PUIS-JE OBTENIR LES AVANTAGES RÉSERVÉS AUX DIRECTEURS ?
R : Pour bénéficier de la journée supplémentaire au MONAT Global Leader Summit, d'une chambre de catégorie supérieure et de la réception cocktail spéciale, vous devez conserver un rang de carrière de Directeur jusqu'à la fin de la période de qualification et remplir toutes les conditions de l'un des parcours suivants :

- Parcours de promotion à un nouveau rang en atteignant un rang de carrière de Directeur AED ou supérieur que vous n'aviez encore jamais atteint
- Parcours de régularité pour le rang de carrière AED+
- Parcours de développement pour le rang de carrière MMM+

Commencer la période de qualification avec un rang de Directeur ne vous donne pas automatiquement droit aux avantages réservés aux Directeurs. Une qualification par le Parcours de développement pour le rang de carrière MM ou inférieur ou par le Parcours de régularité MM ne donne pas droit à ces avantages.

Q : QUE COMPREND LA QUALIFICATION AU MONAT GLOBAL LEADER SUMMIT 2027 ?
R :
- Des moments d'échange avec les meilleurs leaders MONAT
- Une cérémonie spéciale de récompenses et de reconnaissance
- Des avant-premières exclusives des projets de 2027
- 3 nuits d'hôtel pour les gagnants MM et MMM
- 4 nuits d'hôtel pour les gagnants Directeurs
- La possibilité de venir avec votre conjoint, sous réserve des frais et conditions applicables
- Le vol aller-retour du gagnant

Q : QU'EST-CE QUI N'EST PAS COMPRIS DANS LE VOYAGE ?
R :
- Les transferts terrestres
- La nourriture et les boissons
- Le billet d'avion de l'accompagnant
- Le service en chambre
- Les repas et frais accessoires pendant les trajets
- Les excursions ou activités qui ne figurent pas expressément parmi les prestations comprises dans le voyage
- Les frais de voyage accessoires
- Le stationnement ou le transport jusqu'à l'aéroport de départ
- Les frais de garde d'enfants
- Les frais de bagages, de modification, de services premium ou de réservation de siège
- Les frais liés aux retards, aux correspondances manquées, aux intempéries ou à toute autre perturbation du voyage, notamment l'hébergement pour la nuit en cas de correspondance manquée, de vol annulé, de départ anticipé, de négligence et/ou de situation personnelle
- L'assurance voyage
- Les autorisations ou vaccins nécessaires pour toute escale aux États-Unis ou dans un autre pays

Q : SI JE GAGNE LE VOYAGE MAIS NE PEUX PAS Y PARTICIPER, PUIS-JE RECEVOIR UNE AUTRE RÉCOMPENSE OU CÉDER MA PLACE À QUELQU'UN ?
R : Non. Seul le gagnant du voyage peut y participer. Aucun remplacement ni équivalent en espèces ne sera accordé. MONAT se réserve le droit de modifier les dates de l'événement à tout moment.

Q : PUIS-JE VENIR AVEC UN ACCOMPAGNANT ?
R : Oui ! Les personnes qualifiées pour le MONAT Global Leader Summit peuvent venir avec leur conjoint ou un accompagnant qui n'est pas partenaire de marché moyennant 150 € (remboursement intégral possible pour toute annulation effectuée au moins 30 jours avant l'événement). Le billet d'avion du conjoint ou de l'accompagnant n'est pas compris et doit être acheté par le partenaire de marché qualifié. Tous les accompagnants doivent avoir au moins 18 ans au moment du voyage et ne peuvent pas être partenaires de marché actifs. À l'exception des nourrissons allaités, les enfants ne sont pas autorisés à assister aux sessions générales.

Q : PUIS-JE VENIR AVEC MON ENFANT ?
R : Les nourrissons allaités âgés de 24 mois ou moins peuvent participer avec leur parent inscrit. Tous les autres participants doivent avoir au moins 18 ans et disposer d'un badge d'inscription pour assister aux événements. À l'exception des nourrissons allaités, les enfants ne sont pas autorisés à assister aux sessions générales.

Q : SUIS-JE RESPONSABLE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU APPLICABLE À CE VOYAGE ?
R : Les personnes qualifiées participant au MONAT Global Leader Summit sont seules responsables des impôts sur le revenu applicables aux avantages en nature résultant de la prise en charge par MONAT des voyages de stimulation et d'autres récompenses en nature.

Dans certains cas, la valeur de ce voyage de stimulation peut être déclarée aux autorités fiscales de votre juridiction conformément à la législation fiscale applicable dans votre pays.

Si vous confirmez votre participation à ce voyage et que MONAT réserve vos vols et/ou votre séjour à l'hôtel, mais que vous ne participez pas ou annulez moins d'une semaine avant la date de début de l'événement, le coût d'une nuit d'hôtel et l'intégralité du billet d'avion vous seront attribués et pourront figurer sur votre déclaration fiscale locale, le cas échéant.

Aucun remplacement ne sera proposé. Si les gagnants ne réservent pas leurs vols avant la date limite, leur réservation d'hôtel sera annulée. Ils ne seront pas tenus responsables de ces frais sur leur déclaration fiscale locale. Aucun remplacement ne sera proposé.

Si les gagnants utilisent leur billet d'avion à des fins personnelles, sa valeur totale figurera sur leur déclaration fiscale locale.

Q : QUAND LA LISTE OFFICIELLE DES PERSONNES QUALIFIÉES POUR LE MONAT GLOBAL LEADER SUMMIT 2027 SERA-T-ELLE ANNONCÉE ?
R : La période de qualification au MONAT Global Leader Summit 2027 prend fin le 31 mars 2027. Toutes les invitations définitives seront envoyées au plus tard le 20 avril 2027.

Veuillez noter que toutes les qualifications au voyage sont soumises à un examen par le service Conformité visant à détecter tout achat destiné à obtenir des primes ou toute manipulation de promotion de rang. Tout achat ou toute inscription non conforme aux Politiques et Procédures MONAT sera considéré comme non admissible et aucune prime ne sera versée. En outre, toute violation des Politiques et Procédures MONAT peut rendre un partenaire de marché inadmissible au programme et entraîner d'autres mesures de conformité sur son compte, pouvant aller jusqu'à la suspension ou à la résiliation du compte.